

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

-:-:-:-:-

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Jean-Paul ALRAN, Thierry VIEULES, Patrick DAURELLE, Olivier JUMEZ,

Ont donné procuration : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE à Marie-José ESCANEZ, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.

-Date de la convocation : 22/03/2024 - date d'affichage : 22/03/2024.

-:-:-:-:-

Délibération n° 2024/20

Objet: Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget annexe Assainissement de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefranchois

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération de ce jour adoptant le compte financier unique 2023 du budget annexe Assainissement de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefranchois ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 suivant ;

	Résultat reporté 2022	Résultat de l'exercice 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	14 794,14 €	-10 710,20 €		4 083,94 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20240404-04042024_20-DE

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/23	4 083,94 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068 (M57) ou au c/106 (M43 et M49)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 083,94 €
Total affecté au c/1068 (M57) ou c/106 (M43 et M49)	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/23 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 5 avril 2024.